

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BUTELLE Chantal, FOURNAISE Jérôme, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Secrétaire de séance : Madame LALLEMENT Sandrine.

Présentation du PA modificatif pour le lotissement « Les Houettes » : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUPONT, Mme ROLAND du cabinet DUPONT REMY MIRAMON et à Mme SERIN de Nord Est Aménagement afin qu'ils présentent les modifications qu'ils veulent apporter au permis d'aménager pour le lotissement « les Houettes ».

Ces modifications consistent en la création d'une voie partagée unique pour les voitures, les vélos et les piétons. Ce projet permettra de ne pas faire de trottoir, d'avoir une voirie de 4 m de large et des noues et espaces verts plus étoffés.

Après le départ des intervenants, le conseil délibère et décide :

- D'accepter les modifications proposées
- De demander un aménagement pour les enfants dans l'un des grands espaces verts
- D'être consulté lors du choix des végétaux à mettre en place dans les espaces verts sachant que c'est la commune qui aura à sa charge leur entretien.

Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2019 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 26 novembre 2019. Monsieur le Maire revient sur deux points :

- Ancienne lame : Monsieur PONCELET Xavier dit qu'on peut la vendre. Le conseil fixe le prix à 100 €.
- Les joints des deux regards aux entrées de village qui faisaient du bruit ont été changés.

D.E.T.R. 2020 : Monsieur le Maire détaille au conseil les possibilités de dossiers pour une demande de subvention au titre de la DETR 2020. Le conseil décide de ne pas faire de demande pour 2020 sachant que seuls des dossiers pour l'église ou la mise en place de caméra de protection sont possibles. Pour l'église, la DRAC ne financera notre projet de travaux qu'en 2021, il est donc nécessaire d'attendre pour faire de nouvelles demandes de subvention.

Pour la vidéo protection il est nécessaire de monter des dossiers précis, ce projet sera à préparer pour 2021.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la communauté urbaine du Grand Reims :

- Un plan de déplacement urbain va être mis en route avec rabattement vers les gares
- Réunion avec les pompiers : un projet de district de pompiers est en cours d'élaboration avec les centres d'Auménancourt, Loivre, Courcy, Saint Thierry
- Ramassage des déchets : pour différentes raisons le ramassage des ordures va être harmonisé ce qui fera que les bacs bleus pour le papier seront supprimés. Tout sera mis dans les bacs jaunes. La raison est que les bacs bleus doivent être portés alors que les bacs jaunes sont mis sur des supports sur le camion. Les bacs jaunes portatifs seront remplacés par des bacs à roues.

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 467 et AC 484, pour une surface de 721 m², située lot 5, 10 rue Roland Dorgelès
- Parcelle AC 475 pour une surface de 535 m² située lot 13, 9 rue de Cormicy

Subvention église : Monsieur le Maire informe le conseil que la DRAC a versé sur le compte de la mairie 3 303,91 € représentant le solde de la subvention accordée pour le diagnostic des travaux de l'église.

Le Département a accordé, dans sa séance du 6 décembre 2019, une subvention de 1 720 € pour la mise en place des grilles de protection pour les vitraux de l'église.

Coupure ENEDIS : Monsieur le Maire informe le conseil de coupures de courant prévu dans le secteur de la rue des Petits Clos le mercredi 18 décembre 2019 et à la mairie de 8 h 45 à 9 h 30 et de 15 h à 15 h 45. Les habitants ont tous été prévenus par ENEDIS individuellement.

Cimetière : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une concession a été faite au cimetière et qu'il y a eu deux cérémonies d'inhumation cette semaine.

Vœux 2020 : Monsieur le Maire rappelle la date des vœux :

- Pour la commune le samedi 18 janvier 2020 à 17 h à la salle du Cercle de l'Amitié
- Pour la communauté urbaine du Grand Reims le vendredi 17 janvier 2020 à 19 h au centre des congrès de Reims. Il est nécessaire de s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire
Guy LECOMTE

